



PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DU FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

ARRÊTÉ

**N° 41 /2019/SPE/BAT du 25 FEV. 2019 portant modification
de l'arrêté N° 16 /2019/SPE/BAT du 24 janvier 2019 portant nomination des membres de la
commission de contrôle pour la révision des listes électorales des communes de l'arrondissement
d'Étampes pour 2019**

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Mme Florence VILMUS, en qualité de Sous-préfète de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF-DCPPAT-BCA-017 du 21 janvier 2019 portant délégation de signature à Madame Florence VILMUS, Sous-préfète d'Étampes ;

VU la circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°16 /2019/SPE/BAT du 24 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales des communes de l'arrondissement d'Étampes pour 2019 ;

Sur la proposition de la Sous-préfète d'Étampes ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 16 /2019/SPE/BAT du 24 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales des communes de l'arrondissement d'Étampes pour 2019 est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté (modifications surlignées).

Article 2 :

La Sous-préfète de l'arrondissement d'Étampes, les maires des communes d'Auvers-Saint-Georges, d'Étampes, de Fontaine-La-Rivière et de Guigneville-sur-Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-préfète d'Étampes,


Florence VILMUS

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
BOISSY LE SEC	3	LEROY Alexis MEYER Alain (DP) DUBS Dominique (DTGI)	
BOISSY SOUS ST YON	5	CAISSO Francine DIAS Jean-Charles RENAULT Elise LABRIT Alain PERRIER Nicole	BILIEN Claudine FRANCOIS Michel GAUTHIER Corinne
BOURAY SUR JUINE	5	LEVIER Georges BRANCON Christiane HUMBERT Béatrice LONGEON Robert BRETIN Patrick	
BOUTERVILLIERS	3	SEYCHELLES Daisy MARTIN Alain (DTGI) DUCOUP Françoise (DP)	
BOUTIGNY SUR ESSONNE	5	FORHER Lionel LELARDOUX Martine RUEL Isabelle DENIBAS Daniel GERARD Pierre	
BOUVILLE	3	DESHAYES Adeline BERRUEE Sylvie (DP) GAURAT Yvonne (DTGI)	
BREUX JOUY	3	MAIGRET Catherine VALLE Maryse (DP) BINANT Françoise (DTGI)	
BRIERES LES SCELLES	3	MICHAUT Jean-claude KOUSSOU Serge (DP) GUERIN Jacqueline (DTGI)	
BROUY	3	CHAPART Roch BARTHÉLÉMY Anne (DP) NOTRÉAMI Jacky (DTGI)	
CERNY	5	ROTTEMBOURG Philippe BARBERI Sylvie PROUST Elizabeth HERMANT François MATISSE Eve-lise	
CHALO ST MARS	3	DEHAN Myriam CATINAT Monique (DP) CHAUVET Danielle (DTGI)	THEVRET Gilles
CHALOU MOULINEUX	3	CHASSARD Jean-Louis L'HOSTIS Jacques (DP) LADAM Jean-claude (DTGI)	LEVASSEUR Jean-Paul
CHAMARANDE	5	CHAIGNEAU Gérard BITLLER Isabelle BAETE Isabelle DARBLAY Denis GUIHEUX Anne	

